

Compte rendu de la journée de balisage du mardi 1^{er} mars 2022: traversées de BAIS et MAYENNE

- Étaient présents, celles et ceux qui avaient été contactés : Nicole BARUCQ, Éliane CHAUVIN, Gabriel COURCOUL, Michel GRANGER, Martine, Denis et Plume HAYE et Jean-Marie qui fait le compte...
- Étaient excusés, en toute amitié, celles et ceux qui n'avaient pas été prévenus...

Étaient au programme (*toujours soumis aux possibles aléas...*) :

- en matinée, le complément de balisage de la traversée de la ville de BAIS,
- et, pour l'après-midi, le balisage éventuel de la traversée de MAYENNE.

1) Balisage du Chemin Montois traversant le village de BAIS, venant de la Hamonnière, entre le lavoir du pont de l'Aron et le carrefour de la D20 et du chemin menant à la Roche... .. (à vos cartes IGN !...)



« Joyeux l'Aron »



Mme le Maire, Marie-Cécile MORICE, qui avait manifesté, auprès de Denis et Martine, son intention d'y participer en partie, s'est excusée de ne pouvoir le faire (*obligations d'élue obligeant...*).

Le balisage n'a rencontré aucun problème, suscitant juste des échanges agréables avec les habitants croisés ici ou là, qui s'interrogeaient sur notre activité.

Au passage, nous avons remis aux deux bars-restaurants situés face au porche de l'église, le Lion d'Or et le Rochard, des dépliants les informant des deux célèbres chemins traversant leur village.

2) Balisage du Chemin Montois traversant la ville de MAYENNE

N'ayant pas eu d'approche du dernier acteur de la mairie qui nous avait été recommandé (*nommer ici tous les responsables indiqués dans ce millefeuille administratif faisant la gloire de notre Nation nécessiterait l'écriture de plusieurs tomes...*), contact a été pris sur le tas, ce jour-même, avec Angélique GALLIER qui nous a donné le n° de téléphone de M. Ludovic ROMAGNÉ (responsable des services voirie et prestations de voirie... de la ville de Mayenne) : le rendez-vous a ainsi été fixé à 14h30 à l'Office du Tourisme. Forts de cette initiative promptement menée à bien, nous avons été accueillis à flots ouverts sur les bords de la Mayenne pour notre repas traditionnel, avec cake moelleux Martinien et rouge du Rhône Courcoulien qui coule bien...



Ainsi restaurée, la fine équipe se rendit au rendez-vous... L'Office du Tourisme n'étant, bien entendu, pas au courant (sans doute manquait-il un intermédiaire non encore sollicité...), notre attente se déroula à l'extérieur, au bord de la route et sur le parapet, notre future plateforme de bureau en plein air...

Arriva alors un gilet orange masqué, notre supposé interlocuteur du moment. En effet, c'était bien lui... et, une fois expliquées notre présence ainsi que nos attentes, M. Ludovic ROMAGNÉ, avec précision, clarté et recommandations simples et concrètes, nous a, en deux temps trois mouvements, donné son aval pour notre action de balisage !...

Petite conclusion personnelle à ce feuilleton que l'on pourrait intituler « De l'inutilité de la réunionniste aigüe entre experts... », l'autorisation de balisage de la traversée de la ville de Mayenne (dont on parle depuis des mois), a été prise en moins de 10mn, dehors, carte dépliée et volant au vent sur une rambarde de pierre, entre un responsable pratique, sans remue-ménages intello-superflu, et une équipe tonique et terre à terre de baliseurs mayennais.

Le balisage de la traversée de Mayenne, s'est ensuite déroulé sans aucun souci ou presque, St-Antoine nous ayant remis sur le droit chemin..., jusqu'au rond-point croisant la N 12 et la rue de Dublin.



Entre prouesse physique et explications musclées, le balisage reste un tout !

Une fois le travail accompli, les sacs et chaussures rangés dans les voitures, un petit rafraîchissement au bar du coin a joyeusement clôturé cette belle journée de reprise.



CALENDRIER du « futur », orchestré par les baroudeurs de la Grande-HAIE et décidé lors de cette journée.

1- Pour le **balisage du Chemin Montois** (environ 14 km par journée) :

- a) confirmation pour la journée du **mardi 22 mars 2022**, balisage de MAYENNE à CHÂTILLON-sur-COLMONT (*rendez-vous sur le parking du Super U de Mayenne à 9h*),
- b) journée du **vendredi 25 mars 2022** : de CHÂTILLON-sur-COLMONT à GORRON,
- c) journée du **mardi 29 mars 2022** : de GORRON à LEVARÉ,
- d) journée du **vendredi 1er avril 2022** : de LEVARÉ à l' HÔTELLERIE,
- e) journée du **vendredi 8 avril 2022, en matinée** : de l' HÔTELLERIE à PONT-au-BRAY ;

2- pour le **balisage du Chemin de Compostelle** (dans le sens MONT-St-MICHEL vers TOURS) :

- e) journée du **vendredi 8 avril 2022, l'après-midi** : de PONT-au-BRAY à l' HÔTELLERIE,
- f) journée optionnelle du mardi 24 mai 2022,
- g) journée optionnelle du mardi 31 mai 2022,
- h) journée optionnelle du vendredi 3 juin 2022,
- i) journée optionnelle du mardi 7 juin 2022.

En attendant de nous retrouver afin de poursuivre notre célèbre épopée, protégeons-nous bien et n'oublions pas d'avoir sur nous « passe vaccinal », carte de groupe sanguin, permis de pêche et surtout l'indispensable agenda de baliseur des Grands Chemins d'ici et d'ailleurs...

Jean-Marie 